



En direct des associations

Bulletin n°3/septembre 2016

AGRAF



ATTENTION : Pour les personnes en situation particulière et qui auront été préalablement averties par la caisse, le tarif extérieur de 10,89€ s'appliquera tant que la régularisation de la situation n'aura pas été effectuée.



L'heure de la rentrée a bel et bien sonné et AGRAF en profite pour procéder à la validation des cartes d'accès dans ses restaurants.

Cette année, la validation des cartes s'effectuera de manière automatisée, du lundi 5 au vendredi 9 septembre.

Chaque année, les cartes d'accès sont soumises à validation, opération qui permet de mettre à jour les droits d'accès aux restaurants AGRAF et l'indice de rémunération déterminant le tarif du repas.

Le fait de valider les cartes de manière automatisée va permettre de réduire les attentes en caisse et d'éviter tout désagrément.

Cette procédure s'effectuera par croisement de fichiers, entre le logiciel de gestion des cartes AGRAF et celui des personnes autorisées à fréquenter les restaurants, géré par la hiérarchie de chacun.

Cette nouvelle procédure automatisée devrait donc permettre de gagner du temps en fluidifiant le passage en caisse.

Dès lors, il n'y a aucune obligation à fréquenter les restaurants durant la période (5/09 au 9/09).

C'est ainsi que le lundi 12 septembre, toutes les cartes auront été validées, sauf situation particulière, sans aucune démarche de la part des agents.





Prix des repas depuis le 1er janvier 2016

Titulaires d'une carte AGRAF*		Formule 1	Formule 2
Repas : 2 formules			
Formule 1 : 1 plat garni, 2 périphériques (1) et 1 pain ou 1 étui de 2 biscottes			
Formule 2 : 1 plat garni, 1 périphérique et 1 pain ou 1 étui de 2 biscottes			
▶ Agents des ministères économiques et financiers (indice majoré de traitement IM)			
▪ tarif 1 IM inférieur ou égal à 430 inclus		3,56 €	3,11 €
▪ tarif 2 IM compris entre 431 et 466 inclus		3,96 €	3,51 €
▪ tarif 3 IM compris entre 467 et 659 inclus		5,38 €	4,93 €
▪ tarif 4 IM compris entre 660 et 705 inclus		6,63 €	6,18 €
▪ tarif 5 IM compris entre 706 et 821 inclus		7,16 €	6,71 €
▪ tarif 6 IM supérieur à 821		7,61 €	7,16 €
▪ agents de moins de 18 ans		2,90 €	2,45 €
▶ Apprentis, scolaires ou universitaires en stage non rémunéré :			
▪ âgés de moins de 18 ans		2,90 €	2,45 €
▪ âgés de 18 ans et plus		3,56 €	3,11 €
▶ Retraités des ministères économiques et financiers			
▶ Invités d'un agent titulaire d'une carte :			
▪ agents des ministères économiques et financiers**		7,16 €	6,71 €
▪ enfants (de moins de 18 ans) d'agents MEF		5,38 €	4,93 €
▪ extérieurs		10,89 €	10,44 €
Autres prestations :			
▪ supplément (hors d'oeuvre, fromage ou dessert)		0,75 €	
▪ supplément 2ème petit pain ou étui de 2 biscottes		0,11 €	
▪ café		0,61 €	
AUTRES			
▶ Prix pour une prestation forfaitaire (Formule 1, une boisson et un café)***			
▪ agents des ministères économiques et financiers**		8,40 €	
▪ extérieurs autorisés		11,85 €	

*Tarif applicable au paiement par carte AGRAF exclusivement. La première carte AGRAF est délivrée gratuitement. En cas de perte, les cartes suivantes sont facturées 10,34 € (2,45 € pour les badges magnétiques).

*** paiement immédiat en caisse espèces, chèque ou carte bancaire

** Sous réserve de présentation, sur l'instant, de la carte professionnelle MEF.

(1) Périphériques = hors d'oeuvre, fromage, dessert

Rappelons que **Solidaires Finances** est opposé à la pratique de la formule 2.

Cette formule qui consiste à ne délivrer qu'un périphérique est le moyen qu'a trouvé **AGRAF** de masquer les tarifs trop élevés pratiqués par **AGRAF**.

C'est une manière hypocrite d'alléger le prix du repas ... en allégeant aussi le repas !

D'ailleurs, ce sont les indices les plus bas qui prennent en grande majorité la formule 2, ce qui démontre bien les tarifs prohibitifs d'**AGRAF**.

Pourtant, **AGRAF** a des disponibilités depuis des années qui auraient pu contribuer à diminuer le prix des repas à la charge des agents.

Mais le Secrétariat Général en a décidé autrement, en contraignant l'**AGRAF** à financer la rénovation immobilière des restaurants de Bercy et de Paganini alors que ces travaux ne sont normalement pas à la charge des associations mais de l'État propriétaire.

Bien évidemment, **Solidaires Finances** s'est toujours vivement opposée à une telle pratique, contraire à toutes les règles établies et préjudiciable aux agents. **Solidaires Finances** revendique de véritables tarifs sociaux pour la formule 1.